

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/11/2018

Dossier complet le :

12/11/2018

N° d'enregistrement :

2018-7419

1. Intitulé du projet

Aménagement du lotissement de "La Coudre" à Béruges

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

HABITAT DE LA VIENNE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. AVELINE Pascal - Directeur Général

RCS / SIRET

2 7 8 6 0 0 0 1 0 0 0 0 1 3

Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a)	Création d'un lotissement et de routes d'une longueur de 750m environ à classer dans le Domaine Public routier de la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement sur la Commune de Béruges (Vienne) d'un lotissement d'habitations comprenant 42 lots libres de constructeur et 2 îlots destinés à la réalisation de logements sociaux (8 logements).

Le projet est situé en Zone AUm1 n°2 du PLUi.

Ce projet comprend la réalisation de voirie, cheminements piétonniers, espaces verts et bassins paysagers permettant la gestion et la régulation des eaux pluviales.

4.2 Objectifs du projet

La Commune de Béruges, très soucieuse de la protection de l'environnement a décidé d'inscrire ce projet d'Eco-Hameau dans une démarche environnementale ambitieuse, comportant les objectifs suivants :

- Maximiser les économies d'énergie
- Promouvoir des matériaux de construction à faible impact sur l'environnement
- Optimiser la gestion des Eaux Pluviales
- Encourager les déplacements doux
- Minimiser l'impact des constructions sur la biodiversité
- Une gestion de l'espace et de la densité en adéquation avec le tissu urbain environnant

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation de l'opération sera éventuellement phasée dans le temps en 2 ou 3 tranches d'aménagement. Elle s'articulera autour des principes suivants, qui définissent aujourd'hui les Eco-Quartiers durables, à savoir :

- Un découpage de lots favorisant l'orientation des futures constructions, facilitant la mise en place de la norme RT 2012 et l'apport passif d'énergie de l'habitat
- Le choix d'essences locales pour les aménagements paysagers et la conservation des haies existantes sur l'opération
- Un traitement des sols en place pour les constitutions des voies de l'opération, limitant l'apport de matériaux extérieurs et les déplacements
- Favoriser l'utilisation des matériaux locaux
- L'optimisation des installations lumineuses en vue de satisfaire aux besoins des usagers et des objectifs de réduction de la consommation énergétique et de la pollution lumineuse
- Une gestion des déchets et des Eaux Pluviales générés par le projet
- Une gestion de l'espace

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Afin de faire respecter les principes définis précédemment, un règlement et un cahier des charges contribuant à garantir la qualité du cadre de vie et de l'environnement, seront annexés aux contrats de cession des terrains.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de Permis d'Aménager ainsi qu'à la réalisation d'un dossier "Loi sur l'Eau" au titre de la rubrique 2.1.5.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie du terrain	40 310m ²
- Nombre de lots	42 + 2 lots (8 logements sociaux)
- Superficies privatives	25 200m ²
- Superficie voirie (chaussée)	4 520m ²
- Superficie Espaces verts - Bassins paysagers	10 230m ²
- Superficie voie piétonne	360 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le Fieux
Route des Cours
86190 BERUGES

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 11' 30" E Lat. 46 ° 34' 18" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il ?	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type 1 la plus proche est celle du Bois du Parc située à 1.100m à vol d'oiseau à l'Ouest du projet. La ZNIEFF de type 2 la plus proche est située à 1.000m au Nord du projet (Forêt de Vouillé Saint-Hilaire).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le terrain n'est pas concerné par un périmètre de protection des monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site dans les bases de données Basias et BASOL n'est présent dans l'emprise du lotissement ou à proximité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendrerait-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'aménagement du lotissement ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface. Il va cependant générer une hausse des consommations d'eau potable sur le réseau de distribution de la Commune proportionnellement à la réalisation de 42 logements.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les Eaux Pluviales des constructions seront stockées et infiltrées sur les parcelles privatives.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet d'aménagement n'est pas de nature à générer des excédents ou des déficits particuliers et notables en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	D'après les observations réalisées sur le site, le projet ne s'inscrit pas en rupture de continuité écologique, mais plutôt en continuité d'un tissu urbain existant. L'emprise à aménager ne présente pas de sensibilité écologique particulière s'agissant des habitats naturels et des espèces végétales qui les composent. La faune observée sur le site et ses abords est relativement commune et concerne notamment des espèces d'oiseaux nichant dans les jardins alentours.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation d'espaces naturels agricoles
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le terrain est situé dans un secteur de séisme d'aléa faible à modéré. Le terrain est situé dans un secteur moyennement exposé aux argiles gonflantes suivant étude du BRGM initiée par le MEDD.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet augmentera les déplacements et le trafic qui reste cependant très faible .
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	En dehors de la période de chantier, le projet n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, si ce n'est celles liées à l'augmentation locale du trafic (Zone d'habitations)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	En dehors de la période de chantier, le projet n'est pas de nature à générer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet va générer des émissions lumineuses propres à l'éclairage public des voiries. Les objectifs d'approche environnemental de l'aménagement défini pour faire du projet un éco-quartier, prévoit l'implantation de candélabres économes en énergie (LED) minimisant la pollution lumineuse et régulés en fonction de l'heure et du passage.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les Eaux Pluviales des constructions seront stockées et infiltrées sur les parcelles privatives. Le projet intègre dans sa conception des dispositifs communs de gestion des Eaux Pluviales, notamment pour les voies créées permettant de limiter et réguler les débits en aval de l'opération et les rejets dans les fossés (Création de noues, bassins d'orages paysagers).
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Pendant la phase chantier (infrastructure et bâtiment), le projet va produire des déchets liés à l'aménagement. Pendant la phase d'exploitation, le projet va produire des déchets ménagers et effluents domestiques.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Cf. Ci-dessus

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est situé en Zone A de l'arrêté Préfectoral du 31 janvier 2007. La DRAC sera contactée pour un éventuel diagnostic archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet va engendrer sans conséquence notable pour l'exploitant, une diminution de l'espace agricole exploité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments)

Pendant la phase de travaux, une attention particulière sera apportée aux déchets de chantier qui ne seront ni incinérés sur place ni enfouis dans le sol. La totalité de ces déchets devra être triée.

Les matériaux inertes, type briques ou tuiles terre cuite pourront être réemployés en remblai après concassage. Les matériaux non réemployables seront amenés en déchetterie (plâtre, tuyaux, fils, cartons, plastiques, etc..)

Pendant la phase d'exploitation, l'arrosage sera réalisé en priorité avec les stockages mis en place à proximité des constructions.

Les constructions seront adaptées à la topographie du terrain afin de minimiser les terrassements.

Les déchets verts seront traités par un composteur.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Lors de l'élaboration du projet, les enjeux et les contraintes du site ont été pris en compte.

Le projet aura forcément un impact sur l'environnement (au moins visuel) mais celui-ci sera minimisé compte tenu de sa localisation entre l'EHPAD et l'urbanisation existante. Il apportera une cohérence urbanistique et s'intégrera dans le site existant.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Carte des sites et paysages classés à proximité du projet
- Carte des ZNIEFF aux abords du projet
- Carte des aléas retrait et gonflement des argiles

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☐

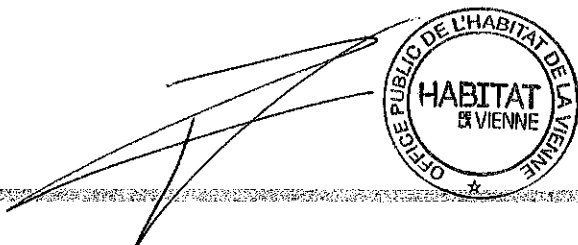
Fait à

BUYEROLLES

le

9 Novembre 2018

Signature



A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA VIENNE" around the perimeter and "HABITAT DE VIENNE" in the center, with a small star at the bottom.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom Prénom

Adresse

Numéro Extension Nom de la voie

Code Postal Localité Pays

Tél. Fax

Courriel @

Personne morale

Nom Prénom

Adresse du siège social

Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Tél. Fax

Courriel @

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom Prénom

Qualité

Tél. Fax

Courriel

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage
